



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

satellites

Question écrite n° 7772

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur le projet Galileo. Historique et stratégique, le projet européen Galileo de radionavigation par satellite revêtirait désormais des aspects très politiques en raison d'une opposition entre l'Italie et l'Allemagne. Les deux pays s'affronteraient au sein de l'Agence spatiale européenne (ESA), appelée à fournir la moitié du budget de 3,4 milliards d'euros prévu pour le développement de l'entreprise commune qui sera chargée de gérer ce projet. L'autre moitié des fonds sera apportée par le budget communautaire de la recherche. La rivalité entre l'Italie et l'Allemagne, désireuses l'une et l'autre de s'assurer le leadership du programme pour bénéficier aussi bien d'une image forte que de retombées économiques les plus intéressantes, bloquerait la mise en place de la direction de l'entreprise, ainsi que les choix des opérateurs privés. L'opération avait pourtant été présentée comme cruciale pour une Europe refusant la vassalisation par les Etats-Unis d'Amérique. Compte tenu de cette regrettable situation, elle lui demande de lui indiquer la position de la France sur ce dossier, et les initiatives qu'elle entend proposer à ses homologues européens (italien et allemand, notamment) afin de lui trouver une issue rapide et satisfaisante pour l'ensemble des parties.

Texte de la réponse

Le démarrage de la première phase de Galileo, programme de navigation par satellites d'un montant de 1,1 milliard d'euros financé à 50 % par l'Union européenne, l'autre moitié étant apportée par le programme facultatif de l'Agence spatiale européenne (ESA) Galileosat, n'est pas encore effectif, essentiellement du fait de retards du côté ESA dans la mise au point des textes juridiques relatifs au programme Galileosat. Les difficultés rencontrées portent sur le taux de contribution des différents Etats membres de l'ESA à ce programme et sur les règles à appliquer concernant la distribution des travaux industriels. Concernant les taux de contribution au volet ESA de Galileo, la règle du « juste retour » inscrite dans la convention de l'ESA a produit une inflation des intentions de contribuer de nombreux Etats membres de l'ESA, et en particulier des quatre principaux, l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni, qui ont chacun annoncé une intention de participer au niveau de 25 %. Cela ne laissait aucune place aux onze autres Etats membres de l'ESA, ce qui était, bien entendu, inacceptable pour ceux-ci. Un texte de compromis avait été négocié lors du conseil de l'ESA, les 11 et 12 décembre 2002 à Paris, sur la base d'un alignement des contributions des quatre Etats principaux au niveau de 17,5 %, de l'Espagne à 9,5 %, de la Belgique à 4,5 % et des neuf autres pour un total de 16 %. Les termes de cet accord devaient être confirmés par chaque pays le 22 décembre dernier. Cette proposition a été rejetée en raison du différend entre l'Allemagne et l'Italie, tous deux prétendants au rôle de « chef de file » industriel du projet. En conséquence, la répartition des travaux industriels reste aujourd'hui la clé pour aboutir à une répartition des contributions des Etats membres acceptable sur le plan politique. L'échec de cette négociation retarde le processus de création de l'entreprise commune Galileo, première étape du lancement du projet, ainsi que la passation des contrats avec les industriels. La mise en orbite du premier satellite devrait avoir lieu en 2006 au plus tard, de manière à consolider les droits européens sur les fréquences Galileo. Le maintien de ces droits est aujourd'hui en danger.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7772

Rubrique : Espace

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4577

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2545